

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

DE

BOUXIERES AUX DAMES

RENTREE 2022/2023. Inscriptions le jeudi 08/09/22 à partir de 17h30.

Les cours reprennent à partir du lundi 19 Septembre.

Nous vous proposons de choisir la durée de vos cours d'instrument. Ainsi, en fonction de votre niveau et en accord avec les professeurs, vous avez le choix entre 20, 30 ou 40 minutes de cours.

Il est éventuellement possible de travailler en groupe (2 ou 3 élèves) afin que chacun puisse bénéficier d'un cours d'instrument plus long. Par exemple, deux élèves de même niveau ayant choisi 30 minutes pourront travailler pendant une heure.

En plus du cours d'instrument et de solfège, nous serons amenés à vous proposer de venir une ou deux fois supplémentaires, certains mois, pour participer à une petite ou moyenne formation. Notre objectif est de développer la pratique d'ensemble, et ce, quel que soit le niveau.

Les instruments suivants sont enseignés : piano, guitare, guitare électrique, guitare basse, flûte traversière, flûte à bec, saxophone, batterie, avec une heure hebdomadaire de formation musicale (solfège) ainsi qu'une séance d'éveil pour les plus petits (4 ou 5 ans).

TARIFS et MODALITÉS (2022/23)

- Lorsque plusieurs membres d'une même famille pratiquent un instrument, une réduction de 20 % sera appliquée au deuxième membre et une réduction de 30 % au troisième membre et aux suivants.

- L'engagement des élèves est au minimum trimestriel, éventuellement mensuel dans le cadre d'une découverte de l'activité.

- Les factures vous seront communiquées en cours de trimestre.

Instrument	cotisation trimestrielle	cotisation mensuelle
20 mn	85,00	28,50
30 mn	102,00	34,00
40 mn	117,00	39,00
Solfège	35,00	12,00
Eveil	47,00	16,00
Location	28,00	au trimestre
Ateliers, gratuits pour les élèves inscrits en instrument	31,50	à l'année